

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société pédagogique genevoise  
**Herausgeber:** Société pédagogique genevoise  
**Band:** - (1916-1917)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

### Sommaire du N° 5:

La crise de l'apprentissage et la question de l'orientation professionnelle : continuation de l'étude commencée dans la séance de décembre. — Candidatures. — Convocation à la séance du 14 mars.

Séance du mercredi 14 février 1917, à 8  $\frac{1}{2}$  h. du soir.

Présidence de M. Ed. CLAPARÈDE, président.

Le *président* ouvre la séance en remerciant M. Eggermann, secrétaire du Département du Commerce et de l'Industrie, M. Magnin, négociant, et M. le Dr E. Jung, de Berne, qui ont bien voulu nous aider de leur compétence dans l'étude du sujet porté à l'ordre du jour :

*La crise de l'apprentissage et la question de l'orientation professionnelle.*

M. Eggermann nous donne lecture d'un travail dont nous allons essayer de donner un aperçu aussi substantiel que possible.

L'instruction primaire étant obligatoire, c'est à 14 ans seulement que les parents ont à se préoccuper de l'instruction professionnelle de leurs enfants. Selon les décisions qu'ils auront prises, ces derniers tomberont dans l'une des catégories suivantes :

1<sup>o</sup> Enfants continuant les écoles secondaires et spéciales;

2<sup>o</sup> Enfants entrant en apprentissage;

3<sup>o</sup> Enfants n'apprenant pas de métier.

Sur 2,700 enfants sortant annuellement des écoles primaires, 2,000 appartiennent à la première catégorie, 400